

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 8 – domaine de
compétences par thèmes

Sous-domaine : 8.1 –
enseignement

Objet : tarifs services
périscolaires 2024 - 2025

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
21/07/2024

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 24 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-quatre du mois de juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe.

Excusés : Mme BILLIATO Lucie, Mrs ALBOUY Julien, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Absent : Mr BONDOUI Régis

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des services scolaires en vigueur à savoir :

	Tarifs scolaires 2023/2024
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 36 € / 1 enfant ; 48 € / 2 enfants ; 54 € / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3,40 € le repas enfant ; 5,80 € le repas adulte
T.A.P. par trimestre	27 € / 1 enfant ; 35 € / 2 enfants ; 39€ / 3 enfants et plus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'évolution de l'indice de la consommation,

Vu la délibération n° 2023-16 relative aux tarifs des services scolaires pour l'année 2023/2024,

Vu les bilans des exercices précédents de chacun des services,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide les tarifs suivants pour l'année scolaire à venir :

	Tarifs scolaires 2024/2025
Garderie périscolaire par mois	Forfait : 36 € / 1 enfant ; 48 € / 2 enfants ; 54 € / 3 enfants ; 58 € / 4 enfants - Exceptionnel : 4,00 €/enfant pour 1 fois ; 6,00 €/enfant pour la 2ème fois. Au-delà, le forfait mensuel est dû.
Cantine scolaire	3,60 € le repas enfant ; 6,00 € le repas adulte (majoré)
T.A.P. par trimestre	27 € / 1 enfant ; 35 € / 2 enfants ; 39 € / 3 enfants et plus

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL